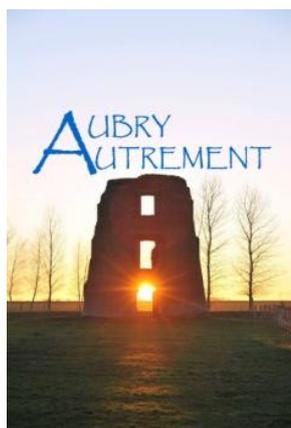


Com'Info d'Aubry Autrement

Maï 2021



Cette lettre a été réalisée par l'équipe Aubry Autrement et vos quatre élus.



Jean-Pierre LAUDE



Yves MAILLARD



Monika MAYEUX



Jean-Pierre DAMIENS

Chères Aubrysiennes, chers Aubrysiens, ...

La situation sanitaire que nous subissons actuellement touche sans distinction nos familles, nos amis, nos voisins et nos collègues. La vie municipale en est ainsi restreinte et la vie associative paralysée. Nous espérons que la situation puisse s'améliorer très bientôt pour revivre et recréer de la convivialité dans notre village.



Pourquoi encore un feuillet d' Aubry Autrement ?

Comme nous vous l'avons annoncé dans notre précédent feuillet de septembre 2020, voici notre nouvelle lettre d'infos Com'Info. Elle répond ainsi aux engagements d'Aubry Autrement mais également à la charte de l'élu local qui précise dans son article 7 que *« l'élu local...issu du suffrage universel... est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions »*.

Ainsi, et dans l'attente d'une tribune dans le prochain bulletin municipal, nous désirons continuer à communiquer selon nos moyens. En effet, lors du conseil municipal du 26 février 2021, nous avons revendiqué, conformément à la loi, le droit d'expression des élus d'Aubry Autrement dans le bulletin d'informations municipales afin que nous puissions vous rendre compte de notre travail d'élus. Cette demande étant légitime, nous avons reçu une réponse favorable.

Le public, étant pour l'instant dans l'impossibilité d'assister aux réunions du conseil municipal par décret, nous vous invitons à consulter les procès-verbaux sur le site de la commune.

Cependant, après vous avoir informés sur les quatre premiers conseils municipaux en juillet et septembre, voici nos remarques concernant les suivants :

Conseil municipal du 17 novembre 2020 :

- Nous avons été favorables à l'aide apportée à nos commerces et associations présentés dans le catalogue de Noël. Toutefois, nous aurions préféré que les 10€ versés sur le compte bancaire du foyer aubrysiens pour un minimum d'achat de 20€ soit plutôt sous la forme d'un bon, réutilisable donc pour un autre achat et rendant ainsi cette aide encore plus importante.
- Nous aurions pu également allonger cette aide par la confection des colis de Noël uniquement avec des produits issus de nos commerces, mais l'achat des colis étant déjà lancé, nous avons demandé de retenir notre proposition pour l'an prochain.

Conseil municipal du 9 décembre 2020 :

- Les 3 projets (création d'un parking école, câblage internet école et mairie, rénovation toiture et menuiseries du bâtiment dit Fovaux face à l'école) ne nous ont été présentés que ce jour sans documents précis (plans). Le choix de ces aménagements, travaux certes nécessaires, a été fait sans consultation préalable de l'ensemble des conseillers municipaux. Nous nous sommes donc abstenus mais nous n'avons bien sûr pas voté contre afin de pouvoir respecter le délai pour bénéficier de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs.
- Lors de ce conseil et celui du 26 février, nous nous sommes abstenus contre la différence des tarifs de participation au Péri-scolaire qui bénéficie d'une aide de la CAF (1,24€ pour le quotient 1) et de l'Aide aux devoirs (1,85 €) pour la même durée et la même qualité d'encadrement.
- Nous avons émis un avis favorable à la création de chambres funéraires car elle peut répondre à une demande d'Aubrysiens pour les aider localement dans ces moments de peine.

Conseil municipal du 26 février 2021 :

- Olivia De Brabant, élue d'Aubry Autrement ...depuis 2014, s'est trouvée dans l'obligation de démissionner pour raison de santé. Nous la remercions pour son engagement et son travail réalisé au sein du conseil municipal mais elle continuera à être présente activement avec notre liste. Jean-Pierre Damiens, qui la suivait sur notre liste la remplacera et sera le nouvel élu au conseil. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein du conseil municipal.
- Nous avons fait constater que le budget prévu pour l'aide aux commerces et entreprises n'a pas été distribué dans sa totalité. Cette opération sera donc reconduite.

Conseil municipal du 13 avril 2021 :

- Concernant les finances, nous avons approuvé le compte de gestion 2020 dressé par le trésorier mais nous nous sommes abstenus pour le compte administratif et le budget 2021.
- Suite à la suppression de la taxe d'habitation actée par la loi de finances 2020, le taux de la part départementale de la taxe foncière s'ajoute au taux communal. La majorité a proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition 2021. Comme nous avons demandé plutôt une baisse, nous n'avons pas voté les taux proposés par 2 abstentions et 2 contre.